

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 10 NOVEMBRE 1894

SOMMAIRE

TEXTE : Nécrologie : L'honorable Honoré Mercier, par P. Colonnier. — Poésie : Les roses fanées, par Paul Bourget. — Malbrou, par Benjamin Sulte. — Carnet du Monde Illustré — Notes et impressions — Poésie : Sonnet. — Les merveilles de l'architecture (avec gravure) par P. Colonnier. — Une réflexion, par Jean Grange. — Nos héroïques pompiers, par Gaston P. Labat. — La guérison de la diphtérie, par le Dr L. B. Choué. — Nouvelle : De la coupe aux lèvres, par R. Hyenne. — Petit soldat, par Pierre Robert. — Le rayon de soleil, par Léon Gandillot. — Le vice roi de Chine (avec gravure) — Un conseil par semaine. — Galerie échi-quéenne, par J. W. S. — Faits scientifiques. — Nos primes. — Choses et autres. — Feuilleton : Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg

GRAVURES. — Portrait de l'honorable M. Honoré Mercier. — La mort de l'honorable M. Mercier : La chapelle ardente. — La mort de l'honorable M. Mercier : Quelques-uns des tributs floraux. — Portrait de l'empereur de Russie, décédé. — Le vaccin de la diphtérie : Le Dr Roux injecte au cheval pour en obtenir le vaccin. — Le vaccin de la diphtérie : L'inoculation.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.



L'HON. HONORÉ MERCIER



Au moment où paraissait notre dernier numéro, le Canada tout entier apprenait avec douleur la mort d'un des hommes d'Etat les plus étonnants qu'il a produits, de l'honorable Honoré Mercier, comte romain, Grand-Croix de saint Grégoire le Grand, Officier de la Légion d'Honneur, ancien Premier Ministre de la province de Québec.

Quoique le MONDE ILLUSTRÉ n'ait aucune couleur politique, il a cru de son devoir de ne point laisser passer cette triste circonstance sans consacrer quelques lignes à la mémoire de cet homme remarquable, de ce grand Canadien Français.

M. Mercier naquit à Iberville, le 15 octobre 1840. Ses parents étaient pauvres, mais ne négligèrent rien pour lui faire donner une instruction et une éducation qui devaient porter de si beaux fruits dans cette vaste intelligence. Dès l'âge de quatorze ans, il devint l'élève des Jésuites, et sous leur habile direction, fit les plus brillantes

études. Il se souvint toujours de ce qu'il devait à ces maîtres distingués et leur en garda la plus vive reconnaissance. Il termina ses études de droit chez MM. Laframboise et Papineau, de Saint-Hyacinthe, et fut reçu avocat en 1865.

Déjà trois ans de là, il était entré dans l'arène politique où il devait plus tard remporter de si grands succès, et en 1862, à l'âge de vingt-deux ans, il était déjà rédacteur en chef du *Courrier de Saint-Hyacinthe*. On était alors sous "l'Acte d'Union" et le jeune politicien entrant bravement dans le parti libéral prit part à toutes les luttes de cette époque tourmentée dans laquelle il eut pour compagnon d'armes M. de la Bruère, M. Paul de Cazes et M. Bernier, aujourd'hui sénateur.

En 1866, Cartier ayant voulu soumettre à l'arbitrage impérial certaines questions politiques, M. Mercier, selon la menace qu'il en avait faite dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe*, passa à l'opposition avec M. de Cazes, puis rentra brusquement dans la vie privée dont il ne devait plus sortir qu'en 1871, lors de la formation du parti national. Il se jeta bravement dans la lice, et l'année suivante, était élu député fédéral pour le comté de Rouville. C'est en cette qualité qu'en 1873 il prit part à la fameuse discussion sur la question des Ecoles du Nouveau Brunswick, et défendit le R. P. Michot persécuté et jeté en prison par le gouvernement de cette province, pour avoir refusé de payer la taxe des écoles protestantes.

En 1874, nous le retrouvons candidat pour le comté de Rouville, en 1875, pour celui de Bagot et en 1878 pour celui de Saint-Hyacinthe. A cette époque, le parti libéral était bien malade, et M. Joly sentant son ministère marcher vers une chute prochaine, jeta les yeux sur le jeune et vigoureux athlète dont le nom était déjà dans toutes les bouches, et remit entre les mains de M. Mercier la cause du parti libéral. Il ne se repentit point de son choix, car, en 1879, le jeune député était élu dans Saint-Hyacinthe avec une majorité de plus de trois cents voix !

Cependant, en 1881, M. Mercier s'étant associé à MM. Beausoleil et Martineau, de Montréal, annonça qu'il ne se présenterait plus aux élections générales, mais il avait compté sans ses électeurs qui l'envoyèrent supplier, de Saint-Hyacinthe, de se rejoindre à eux et l'éluèrent par acclamation.

En 1883 il était reconnu chef de l'opposition, et il soutint vigoureusement la lutte avec le gouvernement jusqu'à ce qu'éclatât la fameuse question Riel. M. Mercier sut tirer un admirable parti de l'attitude du gouvernement en cette circonstance mémorable, et en trois mois termina la lutte et entra à Québec. C'est alors qu'il commença cette politique aux vues larges et généreuses qui n'avaient d'autre but que de développer les forces canadiennes françaises. La province vit s'ouvrir une ère nouvelle ; de nouveaux chemins de fer furent mis à l'étude et exécutés ; des ponts en fer construits en cent endroits, des dotations votées pour les collèges, les écoles du soir établies portèrent l'instruction jusqu'au sein des masses, et le règlement fameux des biens des Jésuites devint un fait accompli. On peut dire que ce grand acte de justice fut une des causes de la chute de M. Mercier, car il amena contre lui les protestants qui n'eurent plus qu'un but : le renversement du premier ministre canadien français. Leur vœu devait se réaliser au-delà de leurs espérances.

En 1890, M. Mercier sortait des élections avec une majorité formidable, il semblait le roi de la province, et c'est l'année suivante qu'il entreprenait son voyage en Europe, où il se proposait de contracter un emprunt de \$10 000 000 pour la province de Québec. Ce voyage fut une promenade triomphale : comblé de dignités par les gouvernements étrangers, honoré par le Vatican qui le créait Comte Romain, il faisait partout de brillantes conférences, faisant connaître plus qu'aucun ce qu'est le Canada, ses ressources, son avenir.

Hélas ! la Roche Tarpéienne est près du Capitole, et au lendemain de son retour parmi nous, où il reçut l'accueil le plus enthousiaste qu'ait jamais reçu un Canadien Français, éclata comme un coup de foudre la question de la Baie des Chaleurs. Une commission composée des juges Jetté, Baby et Davidson condamna l'administration du premier mi-

nistre, tout en voyant son rapport accompagné d'une lettre du juge Jetté, qui déclarait ne point partager l'opinion de ses collègues. E fin, le 10 décembre, M. Angers fit signifier à M. Mercier son renvoi d'office. M. Mercier protesta ; à Québec, à Montréal, il se tint en sa faveur des assemblées monstres qui firent redouter de graves désordres. Si les élections avaient eu lieu seulement un mois après ce coup d'état, il est probable que M. Mercier fut revenu au pouvoir avec une majorité plus forte que jamais ; ses ennemis le savaient bien : et les reculèrent au 8 mars. Dans l'intervalle, on fit jeter ses actes devant lesquelles il refusa de comparaître, demandant à être jugé par les tribunaux ordinaires.

"On procéda en conséquence sans lui. Le résultat désastreux de ces enquêtes a prouvé que M. Mercier eut tort de ne point se défendre devant les commissions royales. Le peuple, voyant son silence, le crut coupable et brisa l'idole qu'il adorait quelques semaines auparavant. Il donna une majorité écrasante au gouvernement de M. de Boucherville."

C'est alors qu'il écrivit cette lettre fameuse et si digne dans laquelle il annonçait son intention de se retirer de la vie politique. Mais ses épreuves n'étaient pas finies, il lui fallait boire le calice jusqu'à la lie, et au mois d'avril suivant, il était poursuivi comme un criminel devant les tribunaux de la province.

Nous ne retracerons point ici toutes les persécutions et les mesures vexatoires dont fut victime M. Mercier. Trainé de cour en cour, tandis que son procès était conduit avec une lenteur étonnante, ce ne fut qu'au bout d'une longue attente et à force de protestations qu'il put subir son procès dont le résultat fut l'acquiescement complet de l'illustre accusé. On se souviendra toujours de l'explosion d'enthousiasme qui accueillit la grande nouvelle ; à Montréal, à Québec, ce fut un vrai triomphe, et jamais le sentiment populaire ne se manifesta plus touchant en faveur de M. Mercier qu'en cette glorieuse circonstance.

Mais, les temps étaient accomplis, et M. Mercier était désormais brisé par les terribles émotions par lesquelles il avait passé. On le revit encore à la chambre, puis au parc Sobmer où il fit, en mars 1893, sa célèbre conférence sur l'indépendance du Canada. En juillet suivant il fit un voyage dans les centres canadiens des Etats-Unis où il fut reçu partout avec enthousiasme. Ce fut son dernier triomphe et un an s'était à peine écoulé qu'il ressentait les premières atteintes de la maladie qui devait lui ouvrir les portes du tombeau.

La carrière de M. Mercier a été des plus remplies. Une foule de mesures importantes ont été prises grâce à son initiative. Les plus remarquables sont l'incorporation des Jésuites et le règlement de leurs biens ; l'augmentation des sièges à la Chambre ; l'extension du suffrage ; la création de la cour des magistrats à Montréal ; l'établissement des écoles du soir ; la construction de ponts en fer sur les rivières importantes ; la protection des ouvriers dans les saisies exécutoires, le nombre d'effets exempts augmenté ; l'exemption en faveur du cultivateur de la saisie de deux chevaux ou de deux bœufs de labour et autres nécessaires à la culture ; l'établissement mieux assuré de l'école polytechnique de Montréal ; la création du ministère de l'agriculture et de la colonisation ; la loi de licence : loi favorable à la tempérance ; l'octroi de lots de terre de cent acres aux pères et mères de douze enfants vivants.

Il faudrait un volume pour dire la somme du travail accompli par ce travailleur infatigable.

Mais il faut nous arrêter. Au moment où nous écrivons ces lignes, les funérailles de M. Mercier se célèbrent au milieu d'un immense concours du peuple : c'est la meilleure preuve des sentiments profonds qu'il avait su inspirer à ses compatriotes. Découvrons nous donc devant ce cercueil qui passe car il renferme la dépouille de l'homme qui, peut-être, a le plus travaillé pour les Canadiens Français !

P. Colonnier